



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 13 MARS 2023

Membres affectés au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	9	1	10 Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
09/03/2023	27 MARS 2023	27 MARS 2023	DÉLIB-2023-012

L'an deux mille vingt-trois le treize mars à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Mylène DELCHER, Roger RIEUTORT, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, Marlène JOUVE et Daniel SALESSE.
Marlène JOUVE a donné procuration à Élodie SALSON pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Finances locales - Approbation des comptes de gestion 2022.

VU le rapport de la commission des finances réunie le 7 mars 2023 ;

RAPPELANT que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

CONSIDÉRANT les budgets primitifs de l'exercice 2022 - le Budget Principal et ses budgets annexes soit *Eau & assainissement, Lotissement des Murets, Gîte de groupe et Régie transport* - et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

CONSIDÉRANT la reprise par le receveur dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

INDIQUANT cependant que le Budget annexe *Eau & assainissement* présente en dépenses et en recettes d'exploitation une différence de 9 361.87€ entre le compte administratif et le compte de gestion, différence correspondante au montant des I.C.N.E. 2020 non annulés en 2021.

CONSIDÉRANT que le compte administratif et le compte de gestion présentent tous deux un déficit d'exploitation de 29 234.30€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **APPROUVE** les comptes de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2022,
- * **CONFIRME** que ces comptes de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 13 MARS 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	8	1	9 <i>Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
09/03/2023	27 MARS 2023	27 MARS 2023	DÉLIB-2023-013

L'an deux mille vingt-trois le treize mars à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Mylène DELCHER, Roger RIEUTORT, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, Marlène JOUVE et Daniel SALESSE.
Marlène JOUVE a donné procuration à Élodie SALSON pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Finances locales - Approbations des comptes administratifs 2022 - Budget Principal 15201.

VU le rapport de la commission des finances réunie le 7 mars 2023 ;

Monsieur Philippe MATHIEU, Maire, est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

CONSIDÉRANT le compte administratif 2022 du Budget Principal dressé par Monsieur le Maire,

Hors présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur le premier Adjoint au Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

* **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés		95 632,71 €	210 817,72 €		210 817,72 €	95 632,71 €
Opérations de l'exercice	967 406,69 €	1 191 389,71 €	726 978,65 €	517 347,97 €	1 694 385,34 €	1 708 737,68 €
TOTAUX	967 406,69 €	1 287 022,42 €	937 796,37 €	517 347,97 €	1 905 203,06 €	1 804 370,39 €
<i>résultats de clôture</i>		319 615,73 €	420 448,40 €		100 832,67 €	
Restes à réaliser			25 100,00 €	157 523,73 €	25 100,00 €	157 523,73 €
TOTAUX CUMULÉS	967 406,69 €	1 287 022,42 €	962 896,37 €	674 871,70 €	1 930 303,06 €	1 961 894,12 €
Résultats définitifs		319 615,73 €	288 024,67 €			31 591,06 €

* **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

* **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

* **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT****SÉANCE DU 13 MARS 2023**

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	9	1	10 Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
09/03/2023	27 MARS 2023	27 MARS 2023	DÉLIB-2023-014

L'an deux mille vingt-trois le treize mars à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Mylène DELCHER, Roger RIEUTORT, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, Marlène JOUVE et Daniel SALESSE.
Marlène JOUVE a donné procuration à Élodie SALSON pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Finances locales - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 - Budget Principal 15201.

VU le rapport de la commission des finances réunie le 7 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du compte administratif 2022 du budget principal conformément au compte de gestion,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour chaque budget d'examiner les affectations de résultats,

CONSTATANT que le compte administratif du budget principal fait apparaître un excédent d'exploitation de 319 615,73€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022		
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RÉSULTAT AU 31/12/2022	EXCÉDENT	319 615,73 €
	DÉFICIT	
EXCÉDENT AU 31/12/2022		319 615,73 €
* Exécution du virement à la section d'investissement		288 024,67 €
* Affectation complémentaire en réserves		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		31 591,06 €
DÉFICIT AU 31/12/2022		
Déficit à reporter (001 DI)		420 448,40 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT****SÉANCE DU 13 MARS 2023**

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	8	1	9 Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
09/03/2023	27 MARS 2023	27 MARS 2023	DÉLIB-2023-015

L'an deux mille vingt-trois le treize mars à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Mylène DELCHER, Roger RIEUTORT, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, Marlène JOUVE et Daniel SALESSE.
Marlène JOUVE a donné procuration à Élodie SALSON pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Finances locales - Approbations des comptes administratifs 2022 - Budget annexe Eau & assainissement 15202.

VU le rapport de la commission des finances réunie le 7 mars 2023 ;

Monsieur Philippe MATHIEU, Maire, est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

CONSIDÉRANT le compte administratif 2022 du Budget annexe Eau & assainissement dressé par Monsieur le Maire,

Hors présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur le premier Adjoint au Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

* **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés		13 293,75 €	- €	38 735,55 €	- €	52 029,30 €
Opérations de l'exercice	292 538,43 €	263 304,13 €	477 388,01 €	711 974,66 €	769 926,44 €	975 278,79 €
TOTAUX	292 538,43 €	276 597,88 €	477 388,01 €	750 710,21 €	769 926,44 €	1 027 308,09 €
<i>résultats de clôture</i>	<i>15 940,55 €</i>			<i>273 322,20 €</i>		<i>257 381,65 €</i>
Restes à réaliser			157 527,02 €	65 380,00 €	157 527,02 €	65 380,00 €
TOTAUX CUMULÉS	292 538,43 €	276 597,88 €	634 915,03 €	816 090,21 €	927 453,46 €	1 092 688,09 €
Résultats définitifs	15 940,55 €			181 175,18 €		165 234,63 €

- * **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- * **CONSTATE** la différence de 9 361.87€ présente en dépenses et en recettes d'exploitation entre le compte administratif et le compte de gestion, correspondante au montant des I.C.N.E. 2020 non annulés en 2021.
- * **CONSTATE** que le compte de gestion et le compte administratif présentent tous deux un déficit d'exploitation de 29 234.30€.
- * **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- * **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT****SÉANCE DU 13 MARS 2023**

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	9	1	10 Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
09/03/2023	27 MARS 2023	27 MARS 2023	DÉLIB-2023-016

L'an deux mille vingt-trois le treize mars à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Mylène DELCHER, Roger RIEUTORT, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, Marlène JOUVE et Daniel SALESSE.

Marlène JOUVE a donné procuration à Élodie SALSON pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Finances locales - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 - Budget annexe Eau & assainissement 15202.

VU le rapport de la commission des finances réunie le 7 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du compte administratif 2022 du Budget annexe Eau & assainissement conformément au compte de gestion,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour chaque budget d'examiner les affectations de résultats,

CONSTATANT que le compte administratif du Budget annexe Eau & assainissement fait apparaître un déficit d'exploitation de 15 940,55€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- * **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022		
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RÉSULTAT AU 31/12/2022	EXCÉDENT	- €
	DÉFICIT	15 940,55 €
EXCÉDENT AU 31/12/2022		- €
* Exécution du virement à la section d'investissement		
* Affectation complémentaire en réserves		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		181 175,18 €
DÉFICIT AU 31/12/2022		
Déficit à reporter		15 940,55 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 13 MARS 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	8	1	9 Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
09/03/2023	27 MARS 2023	27 MARS 2023	DÉLIB-2023-017

L'an deux mille vingt-trois le treize mars à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Mylène DELCHER, Roger RIEUTORT, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, Marlène JOUVE et Daniel SALESSE.
Marlène JOUVE a donné procuration à Élodie SALSON pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Finances locales - Approbations des comptes administratifs 2022 - Budget annexe Gîte de groupe 15205.

VU le rapport de la commission des finances réunie le 7 mars 2023 ;

Monsieur Philippe MATHIEU, Maire, est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

CONSIDÉRANT le compte administratif 2022 du Budget annexe Gîte de groupe dressé par Monsieur le Maire,

Hors présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur le premier Adjoint au Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

* **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficit	recettes/excédent	Dépenses/déficit	recettes/excédent	Dépenses/déficit	recettes/excédent
Résultats reportés		2 017,45 €	- €	- €	- €	2 017,45 €
Opérations de l'exercice	26 090,87 €	24 695,03 €	- €	- €	26 090,87 €	24 695,03 €
TOTAUX	26 090,87 €	26 712,48 €	- €	- €	26 090,87 €	26 712,48 €
<i>résultats de clôture</i>		621,61 €		- €		621,61 €
Restes à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULÉS	26 090,87 €	26 712,48 €	- €	- €	26 090,87 €	26 712,48 €
Résultats définitifs		621,61 €		- €		621,61 €

* **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

* **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT****SÉANCE DU 13 MARS 2023**

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	9	1	10 Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
09/03/2023	27 MARS 2023	27 MARS 2023	DÉLIB-2023-018

L'an deux mille vingt-trois le treize mars à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Mylène DELCHER, Roger RIEUTORT, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMELHAUD, Marlène JOUVE et Daniel SALESSE.
Marlène JOUVE a donné procuration à Élodie SALSON pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Finances locales - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 - Budget annexe Gîte de groupe 15205.

VU le rapport de la commission des finances réunie le 7 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du compte administratif 2022 du Budget annexe Gîte de groupe conformément au compte de gestion,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour chaque budget d'examiner les affectations de résultats,

CONSTATANT que le compte administratif du Budget annexe Gîte de groupe fait apparaître un excédent d'exploitation de 621.61€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- x **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022		
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RÉSULTAT AU 31/12/2022	EXCÉDENT	621,61 €
	DÉFICIT	
EXCÉDENT AU 31/12/2022		621,61 €
* Exécution du virement à la section d'investissement		
* Affectation complémentaire en réserves		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		621,61 €
DÉFICIT AU 31/12/2022		
Déficit à reporter		

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT****SÉANCE DU 13 MARS 2023**

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	8	1	9 Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
09/03/2023	27 MARS 2023	27 MARS 2023	DÉLIB-2023-019

L'an deux mille vingt-trois le treize mars à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Mylène DELCHER, Roger RIEUTORT, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, Marlène JOUVE et Daniel SALESSE.
Marlène JOUVE a donné procuration à Élodie SALSON pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Finances locales - Approbations des comptes administratifs 2022 - Budget annexe Lotissement des Murets 15206.

VU le rapport de la commission des finances réunie le 7 mars 2023 ;

Monsieur Philippe MATHIEU, Maire, est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

CONSIDÉRANT le compte administratif 2022 du Budget annexe Lotissement des Murets dressé par Monsieur le Maire,

Hors présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur le premier Adjoint au Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

* **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficit	recettes/excédent	Dépenses/déficit	recettes/excédent	Dépenses/déficit	recettes/excédent
Résultats reportés		- €	45 185,47 €	- €	45 185,47 €	- €
Opérations de l'exercice	25 730,00 €	25 730,00 €	11 809,01 €	20 934,08 €	37 539,01 €	46 664,08 €
TOTAUX	25 730,00 €	25 730,00 €	56 994,48 €	20 934,08 €	82 724,48 €	46 664,08 €
<i>résultats de clôture</i>		- €	36 060,40 €		36 060,40 €	
Restes à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULÉS	25 730,00 €	25 730,00 €	56 994,48 €	20 934,08 €	82 724,48 €	46 664,08 €
Résultats définitifs		- €	36 060,40 €		36 060,40 €	

* **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

* **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 13 MARS 2023

Membres affectés au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	9	1	10 <i>Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
09/03/2023	27 MARS 2023	27 MARS 2023	DÉLIB-2023-020

L'an deux mille vingt-trois le treize mars à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Mylène DELCHER, Roger RIEUTORT, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, Marlène JOUVE et Daniel SALESSE.
Marlène JOUVE a donné procuration à Élodie SALSON pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Finances locales - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 - Budget annexe Lotissement des Murets 15206.

VU le rapport de la commission des finances réunie le 7 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du compte administratif 2022 du Budget annexe Lotissement des Murets conformément au compte de gestion,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour chaque budget d'examiner les affectations de résultats,

CONSTATANT que le compte administratif du Budget annexe Lotissement des Murets fait apparaître un résultat d'exploitation à 0.00€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- * **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022		
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RÉSULTAT AU 31/12/2022	EXCÉDENT	- €
	DÉFICIT	- €
EXCÉDENT AU 31/12/2022		- €
* Exécution du virement à la section d'investissement		
* Affectation complémentaire en réserves		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		- €
DÉFICIT AU 31/12/2022		
Déficit à reporter		36 060,40 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT****SÉANCE DU 13 MARS 2023**

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	8	1	9 Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
09/03/2023	27 MARS 2023	27 MARS 2023	DÉLIB-2023-021

L'an deux mille vingt-trois le treize mars à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Mylène DELCHER, Roger RIEUTORT, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, Marlène JOUVE et Daniel SALESSE.
Marlène JOUVE a donné procuration à Élodie SALSON pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Finances locales - Approbations des comptes administratifs 2022 - Budget annexe Régie transport 15207.

VU le rapport de la commission des finances réunie le 7 mars 2023 ;

Monsieur Philippe MATHIEU, Maire, est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

CONSIDÉRANT le compte administratif 2022 du Budget annexe Régie transport dressé par Monsieur le Maire,

Hors présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur le premier Adjoint au Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

* **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficit	recettes/excédent	Dépenses/déficit	recettes/excédent	Dépenses/déficit	recettes/excédent
Résultats reportés		- €	- €	- €	- €	- €
Opérations de l'exercice	2 788,70 €	2 788,70 €	- €	- €	2 788,70 €	2 788,70 €
TOTAUX	2 788,70 €	2 788,70 €	- €	- €	2 788,70 €	2 788,70 €
<i>résultats de clôture</i>		- €		- €		- €
Restes à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULÉS	2 788,70 €	2 788,70 €	- €	- €	2 788,70 €	2 788,70 €
Résultats définitifs		- €	- €			- €

* **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

* **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 13 MARS 2023

Membres affectés au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	9	1	10 <i>Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
09/03/2023	27 MARS 2023	27 MARS 2023	DÉLIB-2023-022

L'an deux mille vingt-trois le treize mars à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Mylène DELCHER, Roger RIEUTORT, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, Marlène JOUVE et Daniel SALESSE.
Marlène JOUVE a donné procuration à Élodie SALSON pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Finances locales - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 - Budget annexe Régie transport 15207.

VU le rapport de la commission des finances réunie le 7 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du compte administratif 2022 du Budget annexe Régie transport conformément au compte de gestion,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour chaque budget d'examiner les affectations de résultats,

CONSTATANT que le compte administratif du Budget annexe Régie transport fait apparaître un résultat d'exploitation à 0.00€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- * **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022		
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RÉSULTAT AU 31/12/2022	EXCÉDENT	- €
	DÉFICIT	
EXCÉDENT AU 31/12/2022		- €
* Exécution du virement à la section d'investissement		
* Affectation complémentaire en réserves		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		- €
DÉFICIT AU 31/12/2022		
Déficit à reporter		- €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,

